

Cap-Santé, le 23 janvier 2019

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 23 janvier 2019 à 19 h, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :

Ville de Cap-Santé, Michel Blackburn
Municipalité de Deschambault-Grondines, Gaston Arcand
Ville de Donnacona, Jean-Claude Léveillé
Ville de Lac-Sergent, Yves Bédard
Ville de Neuville, Marie-Michelle Pagé
Ville de Pont-Rouge, Ghislain Langlais
Ville de Portneuf, Mario Alain
Municipalité de Rivière-à-Pierre, Andrée St-Laurent
Municipalité de St-Alban, Deny Lépine
Ville de St-Basile, Guillaume Vézina
Municipalité de St-Casimir, Dominic Tessier Perry
Municipalité de Ste-Christine-d'Auvergne, Raymond Francoeur
Municipalité de St-Gilbert, Léo Gignac
Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf, Denis Langlois
Ville de St-Marc-des-Carières, Guy Denis
Ville de St-Raymond, Daniel Dion
Municipalité de St-Thuribe, Jacques Delisle
Municipalité de Saint-Ubalde, Guy Germain

Sont également présents :

Josée Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière
Caroline D'Anjou, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
Lucie Godin, directrice du Service de développement économique
Jean Lessard, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 décembre 2018

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

4.1 Liste des déboursés du 7 décembre 2018 au 9 janvier 2019

4.2 Assurance collective – Renouvellement 2019

4.3 Embauche de M^{me} Mariève Côté à titre d'agente de communication

4.4 Groupe de géomatique Azimut inc. – Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien informatiques pour l'année 2019

5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

- 5.1 Renouvellement du mandat de certains membres du comité consultatif d'urbanisme des territoires non organisés

6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

- 6.1 Renouvellement du mandat de certains membres du comité consultatif agricole
- 6.2 Certificats de conformité au schéma d'aménagement et de développement (8 règlements)

7. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 8.1 Politique de gestion du Fonds de croissance de la MRC de Portneuf – Ajout d'un nouveau volet
- 8.2 Fonds régional de la Capitale-Nationale – Adoption de la politique d'investissement
- 8.3 Demande de mainlevée dans un dossier de financement – Autorisation de signature
- 8.4 Accès Travail Portneuf – Demande de contribution financière de 1 000 \$ pour le Salon Contact Emploi Portneuf 2019
- 8.5 Défi OSEntreprendre, 21^e édition – Demande d'aide financière de 1 500 \$ pour le volet local
- 8.6 Défi OSEntreprendre, 21^e édition – Demande d'aide financière de 750 \$ pour le volet régional
- 8.7 Cellules de propulsion, Formation pour entreprises existantes – Autorisation de signature d'ententes de partenariat
- 8.8 Alliance Québec Vélo de montagne – Demande de participation financière de 15 000 \$
- 8.9 Festival de la banquise – Quatrième édition des Ouvrages de Portneuf

9. DOSSIERS RÉGIONAUX

- 9.1 Modification au schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Demande de modification au MSP
- 9.2 Services des cadets – Entente à intervenir entre la MRC de Portneuf et la Sûreté du Québec
- 9.3 Comités de suivi de projets des secteurs H et F de Junex Cuda – Nomination de représentants municipaux
- 9.4 Entente à intervenir avec le Centre d'archives régional de Portneuf (CARP) – Autorisation de signature par le préfet
- 9.5 Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf – Adoption du rapport des dépenses pour l'année 2018
- 9.6 Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) – Demande

de participation financière 2019

9.7 Table de concertation des aînés de Portneuf – Demande d'aide financière de 7 500 \$

9.8 Fondation d'Aide au Sport Amateur de Portneuf (FASAP) – Demande de participation financière de 25 000 \$

9.9 Société d'horticulture et d'écologie de Portneuf (SHEP) – Demande de participation financière 2019 de 3 000 \$

10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

13. PROCHAINES RENCONTRES

- Comité de travail – le mercredi 6 février 2019 à 17 h 30
- Conseil des représentants – le mercredi 20 février 2019 à 19 h

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CR 001-01-2019 Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 DÉCEMBRE 2018

CR 002-01-2019 CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 12 décembre 2018 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 12 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

4.1 LISTE DES DÉBOURSÉS DU 7 DÉCEMBRE 2018 AU 9 JANVIER 2019

CR 003-01-2019 CONSIDÉRANT que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	288 813,23 \$
Service de la paie :	257 131,11 \$
Programmes de rénovation domiciliaire :	48 362,00 \$
Immobilisations :	0 \$
Subventions/Ententes/Commandites/Aides financières :	
▪ Organismes régionaux :	1 900,00 \$
▪ Entente culturelle :	500,00 \$
▪ Programme d'aménagement durable des forêts :	3 355,59 \$
▪ Fonds locaux de solidarité (FLS) :	25 000,00 \$
▪ Fonds local d'investissement (FLI) :	25 000,00 \$
Fonds de développement des territoires (FDT) :	
▪ Fonds de croissance :	92 807,00 \$
▪ Pacte rural & Fonds de soutien projets structurants :	28 353,00 \$
▪ Organismes régionaux :	0 \$
Baux :	0 \$
Territoires non organisés :	43 216,51 \$
GRAND TOTAL :	814 438,44 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 7 décembre 2018 au 9 janvier 2019;

Il est proposé par M. Guy Germain et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 ASSURANCE COLLECTIVE – RENOUELEMENT 2019

CR 004-01-2019 CONSIDÉRANT que la firme Mallette actuaires inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que la firme Mallette actuaires inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

CONSIDÉRANT que, suite aux résultats de l'appel d'offres réalisé en 2018, le contrat avec l'assureur en est à sa première année pour une durée maximale de cinq ans;

CONSIDÉRANT que la Direction générale a pris connaissance des modalités de renouvellement et recommande au conseil d'accepter ces dernières;

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf accepte les conditions de renouvellement avec SSQ Groupe financier présentées par la firme Mallette actuaires inc. concernant l'assurance collective des employés de la MRC de Portneuf pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 au montant estimé de 184 558,80 \$, taxe de 9 % incluse;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Dany Boily, conseillère en assurances collectives chez Mallette actuaires inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 EMBAUICHE DE M^{ME} MARIÈVE CÔTÉ À TITRE D'AGENTE DE COMMUNICATION

CR 005-01-2019 CONSIDÉRANT que le poste d'agent de communication au sein de l'équipe d'administration générale est vacant depuis le 24 janvier 2018;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été communiqué dans plusieurs réseaux afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection, constitué de la directrice générale adjointe et de la directrice du Service de développement économique, a procédé à l'évaluation et aux entrevues de recrutement;

CONSIDÉRANT que, suite au processus de recrutement, le comité recommande l'embauche de M^{me} Mariève Côté;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE la MRC de Portneuf confirme l'embauche, à compter du 4 mars 2019, de M^{me} Mariève Côté à titre d'agente de communication, à temps plein, au Service de l'administration générale à la MRC de Portneuf;

QUE la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à signer la lettre d'embauche de M^{me} Mariève Côté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC. – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN INFORMATIQUES POUR L'ANNÉE 2019

CR 006-01-2019 CONSIDÉRANT que Groupe de géomatique Azimut inc. a fait parvenir la facture pour l'année 2019 concernant l'entretien et le soutien aux applications géomatiques achetées par la MRC;

CONSIDÉRANT que ce service vise à assurer le fonctionnement et la mise à jour des applications informatiques liées aux activités du service de géomatique de la MRC;

CONSIDÉRANT que la dépense au montant de 14 716 \$ plus taxes est prévue au budget 2019;

Il est proposé par M^{me} Andrée St-Laurent et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser le montant de 14 716 \$ plus taxes à Groupe de géomatique Azimut inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications informatiques liées aux activités du service de géomatique de la MRC;

QUE la présente dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « Logiciels » numéro 02 15100 672.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

5.1 RENOUELEMENT DU MANDAT DE CERTAINS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

CR 007-01-2019 CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme des territoires non organisés a pour mandat d'étudier et de soumettre des recommandations au conseil de la MRC de Portneuf sur toute question relative à l'urbanisme et à l'aménagement

des TNO et qu'il est chargé d'assurer le suivi de l'application de la réglementation d'urbanisme à l'égard de ces territoires;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 174 constituant le comité consultatif d'urbanisme des territoires non organisés de la MRC de Portneuf fixe à deux ans la durée du mandat de chacun des membres de ce groupe de travail;

CONSIDÉRANT que le mandat de certains des membres du comité consultatif d'urbanisme des territoires non organisés est venu à terme;

CONSIDÉRANT que ces personnes ont fait part de leur intérêt à continuer de siéger dans le cadre des travaux dudit comité;

Il est proposé par M. Deny Lépine et résolu :

QUE la MRC de Portneuf reconduise les mandats de M. Gaétan Hamel (Zec de la Rivière-Blanche) et de M^{me} Hélène Giard (villégiatrice) à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme des territoires non organisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

6.1 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE CERTAINS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

CR 008-01-2019 CONSIDÉRANT que le mandat des membres du comité consultatif agricole de la MRC de Portneuf vient à échéance en alternance au mois de décembre de chaque année;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 207 de la MRC de Portneuf stipule que le mandat des membres occupant les sièges numéros 2 et 4 est venu à échéance le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que les sièges numéros 2 et 4 sont occupés par messieurs Patrick Derome et Mario Delisle, représentants des producteurs agricoles, et que ceux-ci sont intéressés à voir leur mandat reconduit par le conseil de la MRC;

Il est proposé par M. Dominic Tessier Perry et résolu :

QUE le conseil de la MRC renouvelle le mandat de messieurs Patrick Derome et Mario Delisle à titre de représentants des producteurs agricoles au sein du comité consultatif agricole, selon les modalités apparaissant dans le règlement numéro 207 de la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (8 RÈGLEMENTS)

CR 009-01-2019 CONSIDÉRANT que les règlements ci-dessous ont été transmis à la MRC de Portneuf aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement et d'approbation par son conseil :

- règlement numéro V-539-09 modifiant le règlement de zonage numéro V-539 de la Ville de Donnacona;
- règlement numéro V-576 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Donnacona;
- règlement numéro 471-18 modifiant le plan d'urbanisme numéro 431-14 de la Municipalité de Rivière-à-Pierre;
- règlement numéro 472-18 modifiant le règlement de zonage numéro 435-14 de la Municipalité de Rivière-à-Pierre;

- règlement numéro 233-18 modifiant le plan d'urbanisme numéro 182-14 de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne;
- règlement numéro 234-18 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne;
- règlement numéro 659-18 modifiant le règlement de zonage numéro 583-15 de la Ville de Saint-Raymond;
- règlement numéro 663-18 modifiant le règlement de zonage numéro 583-15 de la Ville de Saint-Raymond;

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans ses rapports d'analyse relatifs à la conformité au schéma d'aménagement et de développement, recommande d'approuver lesdits règlements;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE la MRC de Portneuf approuve les règlements ci-dessus mentionnés et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre les certificats de conformité requis par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1 POLITIQUE DE GESTION DU FONDS DE CROISSANCE DE LA MRC DE PORTNEUF – AJOUT D'UN NOUVEAU VOLET

CR 010-01-2019 CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a adopté par résolution le 24 janvier 2018 (CR 13-01-2018) une refonte de la Politique de gestion du Fonds de croissance de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté par voie de résolution, le 16 mai 2018, ses actions prioritaires 2018-2019 dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT que, pour réaliser ces actions, le Service de développement économique de la MRC recommande l'ajout d'un volet dédié à l'expansion des entreprises;

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique a pris connaissance du dossier et recommande au conseil de la MRC l'adoption de la nouvelle Politique de gestion du Fonds de croissance incluant l'ajout du volet 9 – Expansion;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte la nouvelle version de la Politique de gestion du Fonds de croissance recommandée par la commission du développement social et économique;

QUE copie de la nouvelle Politique de gestion du Fonds de croissance soit expédiée au Secrétariat à la Capitale-Nationale et mise en ligne sur le site Web de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 FONDS RÉGIONAL DE LA CAPITALE-NATIONALE – ADOPTION DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

CR 011-01-2019 CONSIDÉRANT que le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et la MRC de Portneuf ont conclu une entente de délégation du Fonds de la Capitale-Nationale en juin 2018;

CONSIDÉRANT que cette entente de quatre ans (2018-2021) délègue une somme de 6 426 000 \$ à la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que le Fonds a pour objet de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT qu'une politique d'investissement a été élaborée en collaboration avec le Service de développement économique de la MRC de Portneuf et la commission du développement social et économique;

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique recommande l'adoption de la politique d'investissement au conseil de la MRC;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte la Politique d'investissement du Fonds régional de la Capitale-Nationale telle que recommandée par la commission du développement social et économique;

QUE copie de cette politique révisée soit transmise au Secrétariat à la Capitale-Nationale et mise en ligne sur le site Web de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 DEMANDE DE MAINLEVÉE DANS UN DOSSIER DE FINANCEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE

CR 012-01-2019 CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a remplacé le CLD de Portneuf comme partie au contrat de prêt conclu avec le gouvernement du Québec dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) depuis le 20 avril 2015;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a récupéré la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) ainsi que celle du Fonds local de solidarité (FLS) le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que les sommes dues dans les dossiers de prêts de la compagnie (#2070 et 2070-2) ont toutes été remboursées par ladite compagnie en date du 11 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que le CLD de Portneuf et la MRC avaient exigé des cautions personnelles des actionnaires pour sécuriser l'ensemble du portefeuille de prêts;

CONSIDÉRANT que M^{me} Kelley Rourke, avocate, a transmis une lettre d'instructions à la MRC ce 16 janvier 2019 afin que « la MRC de Portneuf libère décharge et accorde mainlevée de tous les droits, charges, sûretés, hypothèques mobilières et immobilières et cautionnement consentis en sa faveur par la compagnie aux termes des contrats de prêts et de procéder à leur radiation lorsque applicable »;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE la MRC de Portneuf accepte de signer la lettre d'instructions mentionnée ci-haut afin de libérer les cautions relatives aux prêts #2070 et 2070-2;

QUE la MRC de Portneuf autorise M^{me} Josée Frenette, directrice générale, à signer la mainlevée dans le dossier de l'entreprise portant le numéro de client 2070.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 ACCÈS TRAVAIL PORTNEUF – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 1 000 \$ POUR LE SALON CONTACT EMPLOI PORTNEUF 2019

CR 013-01-2019 CONSIDÉRANT que le comité organisateur du Salon Contact Emploi Portneuf a sollicité la MRC de Portneuf pour une aide financière de 1 000 \$ afin de tenir l'événement le 28 mars 2019;

CONSIDÉRANT que ce salon est un véritable outil de promotion, d'information et de recrutement pour les entreprises concernant tous leurs besoins en main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT que le Salon combine une journée de rencontres directes entreprises-chercheurs d'emploi ainsi qu'un salon virtuel la semaine suivante;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf désire soutenir les efforts de recrutement des entreprises situées sur son territoire;

CONSIDÉRANT que ladite aide financière est prévue au budget 2019 du Service de développement économique de la MRC de Portneuf;

Il est proposé par M^{me} Marie-Michelle Pagé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser à Accès Travail Portneuf une aide financière de 1 000 \$ pour l'édition 2019 du Salon Contact Emploi Portneuf;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « FDT – Aide financière aux entreprises et organismes régionaux » numéro 02 62108 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 DÉFI OSENTREPRENDRE, 21^E ÉDITION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 1 500 \$ POUR LE VOLET LOCAL

CR 014-01-2019 CONSIDÉRANT que le comité organisateur du volet local de la 21^e édition du Défi OSEntreprendre (Concours québécois en entrepreneuriat) a sollicité la MRC de Portneuf pour une aide financière;

CONSIDÉRANT que le Service de développement économique de la MRC de Portneuf participe activement à l'organisation du Défi OSEntreprendre sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le concours vise à encourager la performance des entreprises de Portneuf dont certaines pourraient se démarquer à l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT que ce concours est un véritable outil de promotion de l'entrepreneuriat auprès des jeunes et permettant aux entreprises d'augmenter leur visibilité et de développer des réseaux de contacts;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf demeure sensible au développement socio-économique de la région de Portneuf et désire soutenir les efforts et le travail d'entrepreneurs dynamiques;

Il est proposé par M. Guillaume Vézina et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser au Défi OSEntreprendre du Concours québécois en entrepreneuriat une aide financière de 1 500 \$;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « FDT – Aide financière aux entreprises et organismes régionaux » numéro 02 62108 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 DÉFI OSENTREPRENDRE, 21^E ÉDITION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 750 \$ POUR LE VOLET RÉGIONAL

CR 015-01-2019 CONSIDÉRANT que le comité organisateur du volet régional de la 21^e édition du Défi OSEntreprendre Capitale-Nationale (Concours québécois en entrepreneuriat) a sollicité la MRC de Portneuf pour une aide financière;

CONSIDÉRANT que le concours vise à encourager la performance des entreprises de Portneuf dont certaines pourraient se démarquer à l'échelle régionale;

CONSIDÉRANT que ce concours est un véritable outil de promotion de l'entrepreneuriat permettant aux entreprises d'augmenter leur visibilité et de développer des réseaux de contacts;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf demeure sensible au développement socio-économique de la région de la Capitale-Nationale et désire soutenir les efforts et le travail d'entrepreneurs dynamiques provenant de son territoire;

CONSIDÉRANT l'implication coordonnée des MRC de l'Île d'Orléans, de Portneuf et des SDÉ de La Côte-de-Beaupré et de La Jacques-Cartier dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que cet effort concerté permettra d'offrir une bourse de 3 000 \$ à un entrepreneur dans le cadre du Défi OSEntreprendre Capitale-Nationale;

Il est proposé par M. Guillaume Vézina et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser au Défi OSEntreprendre Capitale-Nationale du Concours québécois en entrepreneuriat une aide financière de 750 \$;

QUE l'aide financière transite par la SDÉ de La Jacques-Cartier qui assurera le suivi de cette aide financière;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « FDT – Aide financière aux entreprises et organismes régionaux » numéro 02 62108 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 CELLULES DE PROPULSION, FORMATION POUR ENTREPRISES EXISTANTES – AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTES DE PARTENARIAT

CR 016-01-2019 CONSIDÉRANT que la MRC a conclu, en avril 2018 (CR 90-04-2018), une entente avec le Centre local d'emploi de Portneuf en tant qu'organisme délégué dans le cadre d'une offre de formation pour les gestionnaires d'entreprises du territoire;

CONSIDÉRANT le succès de l'édition 2018 de la formation Cellule de propulsion et des commentaires positifs des 10 entreprises participantes;

CONSIDÉRANT la proposition de service de M. Alexandre Vézina, entrepreneur-conseil de la région de Portneuf, pour une deuxième édition du programme de propulsion pour entrepreneurs au même tarif que 2018, soit 30 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que des sommes ont été prévues au budget du Service de développement économique à cette fin;

CONSIDÉRANT le montage financier du projet :

CLE de Portneuf	22 500 \$
MRC de Portneuf – FDT	2 500 \$
Entreprises (frais d'inscription)	6 360 \$
Total :	31 360 \$ taxes nettes

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf appuie l'entente de partenariat avec le Centre local d'emploi de Portneuf pour la deuxième édition du projet de formation des gestionnaires d'entreprises de notre territoire;

Il est proposé par M. Léo Gignac et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise son Service de développement économique à assurer le support technique pour l'organisation des formations et fournira gratuitement la salle pour lesdites rencontres;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Josée Frenette, à signer les ententes éventuelles à intervenir entre la MRC de Portneuf, M. Alexandre Vézina et le Centre local d'emploi de Portneuf et à en assurer la gestion administrative;

QUE le conseil autorise le versement d'une contribution de 2 500 \$ à cette entente et que la dépense soit comptabilisée au poste « FDT – Ententes de partenariat » numéro 02 62109 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 ALLIANCE QUÉBEC VÉLO DE MONTAGNE – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE 15 000 \$

CR 017-01-2019

CONSIDÉRANT que l'Alliance Québec Vélo de montagne compte parmi ses membres les organisations suivantes : l'OTQ, la Vallée Bras-du-Nord, le Mont-Sainte-Anne, les Sentiers du Moulin et E47 Lac-Delage;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Jacques-Cartier et la SDÉ de La Côte-de-Beaupré sont prêtes à s'impliquer financièrement dans ce projet;

CONSIDÉRANT que le regroupement « Alliance Québec Vélo de montagne » a élaboré un plan stratégique de développement et de mise en marché du vélo de montagne de la région de Québec sur les marchés internationaux pour 2018-2021;

CONSIDÉRANT qu'il a été constaté que les efforts déployés à compter de 2014 ont favorisé une croissance importante de l'achalandage des stations et une hausse de leurs revenus;

CONSIDÉRANT que ce projet est en adéquation avec le plan stratégique de destination 2017-2021 de la région de Québec ainsi qu'avec la stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure au Québec du ministère du Tourisme du Québec;

CONSIDÉRANT que la Vallée Bras-du-Nord est reconnue comme un élément supralocal structurant au point de vue du tourisme et de la récréation et que son développement contribue à la promotion des richesses du territoire de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que, lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2019, le conseil a prévu une somme de 15 000 \$ pour participer à la promotion de l'Alliance Québec Vélo de montagne;

CONSIDÉRANT que la Vallée Bras-du-Nord est le coordonnateur des activités de l'Alliance Québec Vélo de montagne;

Il est proposé par M. Guy Denis et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser à la Vallée Bras-du-Nord une participation financière de

15 000 \$ et que ladite dépense soit comptabilisée aux postes budgétaires suivants :

- 5 000 \$ à « MRC – Aide financière aux entreprises et organismes régionaux » numéro 02 62100 996;
- 10 000 \$ à « FDT – Aide financière aux entreprises et organismes régionaux » numéro 02 62108 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 FESTIVAL DE LA BANQUISE – QUATRIÈME ÉDITION DES OUVRAGES DE PORTNEUF

CR 018-01-2019 CONSIDÉRANT que l'événement Les Ouvrages de Portneuf, via la MRC de Portneuf, a obtenu une aide financière du Fonds Aluminerie de Deschambault pour les collectivités durables d'un montant de 39 050 \$ afin de financer une quatrième édition portant sur le canot à glace;

CONSIDÉRANT que le projet, qui s'est réalisé sous le titre du Festival de la banque, s'est déroulé du 18 au 20 janvier dernier;

CONSIDÉRANT que des dépenses ont été effectuées conformément au montage financier proposé par la MRC au Fonds Aluminerie de Deschambault pour les collectivités durables et annexé au protocole d'entente suivant l'octroi du financement (CR 217-10-2017);

CONSIDÉRANT que ces dépenses, jusqu'à présent, s'élèvent à 19 151,98 \$;

CONSIDÉRANT que la balance du coût de projet, incluant la coordination, sera réclamée au dépôt du compte rendu dudit projet;

Il est proposé par M^{me} Marie-Michelle Pagé et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise le paiement des dépenses effectuées par Artéfact Urbain (M^{me} Jeanne Couture) pour préparer l'organisation du projet, sur dépôt de pièces justificatives;

QUE la MRC de Portneuf autorise le paiement de la balance du coût de projet, sur présentation de factures et pièces justificatives, pour un montant total de projet ne dépassant pas l'aide financière accordée par le Fonds Alcoa, soit 39 050 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DOSSIERS RÉGIONAUX

9.1 MODIFICATION AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – DEMANDE DE MODIFICATION AU MSP

CR 019-01-2019 CONSIDÉRANT que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf a été attesté le 5 juin 2018;

CONSIDÉRANT que ledit schéma est entré en vigueur le 16 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que les municipalités listées ci-dessous ont transmis par voie de résolution de nouvelles données concernant les nombres de risques par catégorie inscrits dans le tableau numéro 2 du SCRSI adopté en juillet 2018 :

Municipalité locale	Nombre de risques faibles	Nombre de risques moyens	Nombre de risques élevés	Nombre de risques très élevés	Nombre total de risques
Donnacona	2 364	199	68	25	2 656
Sainte-Christine-d'Auvergne	734	4	15	4	757
Rivière-à-Pierre	660	14	10	8	692
Saint-Casimir	622	83	114	20	839

CONSIDÉRANT que, selon l'article 28 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, le schéma, une fois en vigueur, peut être modifié en fonction de l'évolution technologique, d'une modification du territoire, d'une augmentation des risques ou pour tout autre motif valable, pourvu qu'il demeure conforme aux orientations ministérielles;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

QUE la MRC de Portneuf demande au ministère de la Sécurité publique une modification des données du tableau 2 – Classement des risques – présenté à la page 8 de son schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie en vertu de l'article 28 de la *Loi sur la Sécurité incendie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 SERVICES DES CADETS – ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA MRC DE PORTNEUF ET LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CR 020-01-2019 CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec a offert aux municipalités locales de la MRC de Portneuf de bénéficier des services de deux cadets pour l'été 2019 et de partager les coûts (20 000 \$) à parts égales entre la MRC et la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que les employés embauchés en vertu de ce programme n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et que ces derniers font appel aux policiers dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière;

CONSIDÉRANT que le coût à défrayer par la MRC et à répartir entre les municipalités participantes est de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT que six municipalités ont manifesté leur intérêt à adhérer au programme de cadets pour l'été 2019;

CONSIDÉRANT que la répartition des coûts se fera en parts égales parmi les municipalités locales participantes;

Il est proposé par M. Deny Lépine et résolu :

QUE la MRC de Portneuf adhère à l'entente proposée par la Sûreté du Québec, pour les services de deux cadets à l'été 2019, sur les territoires des municipalités participantes dans la MRC de Portneuf;

QUE M. Bernard Gaudreau, préfet, soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC ladite entente;

QUE la directrice générale soit autorisée à déboursier les 10 000 \$ requis et à facturer en parts égales aux municipalités locales participantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 COMITÉS DE SUIVI DE PROJETS DES SECTEURS H ET F DE JUNEX CUDA – NOMINATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX

CR 021-01-2019 CONSIDÉRANT la mise à jour de la *Loi sur les hydrocarbures*, le 20 septembre 2018, instaurant un nouveau régime d'encadrement de l'industrie des hydrocarbures sur le territoire du Québec;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles dispositions exigent la mise en place de comités de suivi dont le fonctionnement est encadré par le Règlement sur les licences d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures et sur l'autorisation de construction ou d'utilisation d'un pipeline et nécessite la représentation du milieu municipal;

CONSIDÉRANT que Junex Cuda détient deux licences d'exploration sur le territoire de la MRC de Portneuf et doit mettre en place deux comités de suivi à cet effet;

CONSIDÉRANT que le mandat de ces comités de suivi est de créer un lieu de rencontres et d'échanges entre la compagnie et le milieu afin de favoriser la concertation et le partage d'informations;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la MRC d'assurer une représentativité de la région dans les discussions concernant les activités d'exploration de Junex Cuda;

CONSIDÉRANT la résolution de Sainte-Christine-d'Auvergne nommant plusieurs représentants potentiels au sein de ces comités;

Il est proposé par M^{me} Andrée St-Laurent et résolu :

QUE la MRC de Portneuf nomme M. Dominic Tessier Perry pour siéger au sein des comités de suivi du secteur F et M. Raymond Francoeur pour siéger au sein des comités de suivi du secteur H;

QUE la MRC de Portneuf nomme M. Deny Lépine pour siéger à titre de substitut au sein des comités de suivi des secteurs F et H;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la compagnie Junex Cuda ainsi qu'à la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CENTRE D'ARCHIVES RÉGIONAL DE PORTNEUF (CARP) – AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE PRÉFET

CR 022-01-2019 CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a accepté, par résolution CR 115-06-2013, de conclure une entente avec le CARP concernant la location du bâtiment du 12, rue des Pins, à Deschambault-Grondines;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a accepté, par la résolution CR 231-10-2015, de modifier l'entente survenue entre la MRC et le CARP portant sur la location du 12, rue des Pins, à Deschambault-Grondines afin que soit retirée l'obligation pour le CARP de défrayer les coûts des taxes municipales et scolaires, et ce à compter de l'année 2015;

CONSIDÉRANT que l'entente en question, se terminant le 1^{er} juillet 2018, a fait l'objet de discussions lors du comité des priorités à l'automne 2018;

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique, lors

de sa dernière séance de travail, a pris connaissance du projet de renouvellement de l'entente et recommande au conseil de procéder à la signature de ce dernier;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit une contribution financière annuelle de la MRC au montant de 19 333 \$;

CONSIDÉRANT que ce montant est prévu au budget 2019;

Il est proposé par M^{me} Marie-Michelle Pagé et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet de la MRC, à signer le projet d'entente à intervenir entre la MRC et le Centre d'archives régional de Portneuf, pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2024;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à verser au Centre d'archives régional de Portneuf un financement de 19 333 \$;

QUE ce montant soit pris à même le poste budgétaire « MRC – Aide financière entreprises et organismes régionaux » numéro 02 62100 996;

QUE copie de cette résolution soit acheminée au CARP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 SOCIÉTÉ DE LA PISTE JACQUES-CARTIER/PORTNEUF – ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE 2018

CR 023-01-2019 CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a confié la gestion du Parc régional linéaire Jacques-Cartier/Portneuf à la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf;

CONSIDÉRANT qu'une subvention maximale de 102 450 \$ peut être accordée à la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte, participe financièrement à 50 % des coûts d'entretien à condition que le milieu s'implique pour 50 %;

CONSIDÉRANT que les MRC concernées doivent adopter l'état des dépenses de la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf afin que cette dernière puisse bénéficier de cette subvention;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a pris connaissance des dépenses de la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf pour l'exercice financier 2018;

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu :

QUE la MRC de Portneuf adopte le rapport des dépenses de la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf pour l'exercice financier 2018 afin que cette dernière puisse bénéficier de la subvention du MTMDET.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 CORPORATION DU BASSIN DE LA JACQUES-CARTIER (CBJC) – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE 2019

CR 024-01-2019 CONSIDÉRANT que la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier a demandé,

dans une lettre datée du 3 décembre 2018, une contribution financière de 500 \$ à titre de cotisation pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2019, le conseil a prévu à cette fin une somme de 500 \$;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 500 \$ à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier à titre de contribution financière pour l'année 2019;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « Contribution financière – Eaux » numéro 02 41400 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE PORTNEUF – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 7 500 \$

CR 025-01-2019 CONSIDÉRANT que la Table de concertation des aînés de Portneuf offre des services auprès des aînés sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que l'organisation a présenté son plan d'action et d'intervention auprès des aînés lors du comité des priorités à l'automne 2018 et qu'une somme de 7 500 \$ a été prévue au budget à cette fin;

CONSIDÉRANT que la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement aux actions de l'organisme;

Il est proposé par M. Daniel Dion et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser à la Table de concertation des aînés de Portneuf une aide financière de 7 500 \$;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « MRC – Aide financière aux entreprises et organismes régionaux » numéro 02 62100 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 FONDATION D'AIDE AU SPORT AMATEUR DE PORTNEUF (FASAP) – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE 25 000 \$

CR 026-01-2019 CONSIDÉRANT que la Fondation d'Aide au Sport Amateur de Portneuf a sollicité, pour l'année 2019 et dans le cadre de son 25^e anniversaire, une contribution financière spéciale de 25 000 \$ afin d'aider les athlètes de la grande région de Portneuf;

CONSIDÉRANT que lors de la confection des prévisions budgétaires 2019, le comité des priorités a recommandé au conseil de prévoir une somme de 25 000 \$ afin de supporter cette organisation;

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à verser la somme de 25 000 \$ pour l'année 2019 à la Fondation d'Aide au Sport Amateur de Portneuf;

QUE ladite dépense soit prise à même le poste budgétaire « Contribution

financière FASAP » numéro 02 70193 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE PORTNEUF (SHEP) – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE 2019 DE 3 000 \$

CR 027-01-2019 CONSIDÉRANT que la Société d'horticulture et d'écologie de Portneuf demande à la MRC de Portneuf une subvention dans le cadre de l'organisation et de la tenue des concours annuels ainsi que du Gala de la Route des fleurs de la région de Portneuf;

CONSIDÉRANT que le Gala aura lieu à l'automne 2019;

CONSIDÉRANT que la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement à cette activité;

CONSIDÉRANT que la subvention est prévue au budget 2019 de la MRC de Portneuf;

Il est proposé par M. Michel Blackburn et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 3 000 \$ à la Société d'horticulture et d'écologie de Portneuf comme participation financière à l'organisation et à la tenue des concours annuels ainsi qu'au Gala de la Route des fleurs de la région de Portneuf pour l'année financière 2019;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « MRC – Aide financière aux entreprises et organismes régionaux » numéro 02 62100 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Quelques rencontres ont eu lieu afin de travailler la politique d'investissement du Fonds régional de la Capitale-Nationale et la politique de gestion du Fonds de croissance de la MRC de Portneuf.

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

La prochaine rencontre est prévue le 1^{er} février 2019.

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION

Aucune rencontre n'a eu lieu.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Une rencontre du comité a eu lieu le 18 décembre 2018. Le rapport périodique qui y a été présenté fera l'objet d'un point au prochain comité de travail. La Sûreté du Québec a avisé les membres du comité que les municipalités locales seraient très prochainement interpellées afin de compléter un document sur les priorités de l'année 2019.

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

TRANSPORT RÉGIONAL

Aucune rencontre n'a eu lieu.

RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)
Depuis le 3 janvier dernier, la RRGMRP assure à elle seule la gestion des opérations de l'Écocentre Neuville et du Centre de traitement des résidus de construction, rénovation et de démolition.

FORUM DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

Aucun sujet n'a été discuté.

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

13. PROCHAINES RENCONTRES

- Comité de travail – le mercredi 6 février 2019 à 17 h 30
- Conseil des représentants – le mercredi 20 février 2019 à 19 h

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CR 028-01-2019 L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 26 sur la proposition de M^{me} Andrée St-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet,

La secrétaire-trésorière,

Bernard Gaudreau

Josée Frenette